

MENTION DE CONVOCATION

Du cinq février deux mille dix-neuf. Convocation du Conseil Municipal adressé individuellement par écrit à chacun des membres pour la session ordinaire qui se tiendra le huit février deux mille dix-neuf en Mairie de Mars-sur-Allier.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 FEVRIER 2019

Le vendredi 08 février 2019 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude BERTHOMIER, Baptiste BOULON, Véronique CHEVALIER, Jean Marie CONTE, Jean DELEUME, Thierry FAVARCQ, Samuel GIEMZA

Pouvoir donné : Marie HUMBERT (pouvoir à Thierry FAVARCQ)

Excusé(e)s sans pouvoir : Aurore LEBRUN, Cécile THONIER, Corinne PETIT

Non excusés : -

Séance ouverte à : 20h40

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2018
- Centre social : Mise en place d'une convention pluriannuelle de coopération 2019-2022 et participation financière 2019
- Refuge de Thiernay : Contrat de prestation de service de fourrière animale
- Alerte des citoyens : présentation des devis
- Questions et informations diverses

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION N° 2019/FEVRIER/001 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry FAVARCQ est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2019/FEVRIER/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2019/FEVRIER/003

CENTRE SOCIAL : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE COOPERATION 2019-2022 ET PARTICIPATION FINANCIERE 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat déficitaire pour l'exercice 2018 annoncé lors du Conseil d'Administration du Centre Social du 17 décembre 2018.

Conscients des difficultés rencontrées, les élus ont proposé qu'une réunion de travail soient tenue en urgence afin de débattre et étudier les différentes pistes pour pérenniser le Centre Social de Saint Pierre le Moutier, tant sur ses activités que sur son aspect financier.

Cette première réunion s'est tenue le 14 janvier 2019.

Le Centre Social a été créée en 1981. Un rappel des participations financière annuelle par habitant a été fait :

*Avant 1987 : 4 francs
1987 : 5 francs
1989 : 5 francs
1991 : 6 francs
1995 : 10 francs
1997 : 11 francs
2002 : 30 francs (soit 4,57 €)
2003 : 4,60 €
2011 : 5,50 €*

Jusqu'à présent, les modalités de calcul de la participation communale étaient :

Nombre d'habitants INSEE x 5,50 €.

Un courrier était ensuite adressé à chaque commune pour le versement de la somme due. Malgré cela, la commune de Livry ne versait pas la somme réclamée.

Une seconde réunion est ensuite programmée pour le 28 janvier 2019.

En conclusion, il ressort de ces différents échanges, que les élus sont conscients des efforts à faire et décident de proposer à leur conseil municipal respectif de s'engager pour une participation par habitant de 7,50€ à partir de 2019 et qu'une convention de coopération pluriannuelle sera étudiée pour une signature en 2019.

De son côté, le Centre Social s'engage à réaliser des économies et à être force de proposition dans son analyse budgétaire.

Une troisième réunion aura lieu en mars 2019, après la réception des différentes délibérations.

Après avoir entendu ces faits, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- opte pour une participation financière de 7,50 € / habitant (En 2019 : 311 habs x 7,50 € = 2 332,50 €. En 2018 : 308 habs x 5,50 € = 1 694,00 €. Soit une différence de : + 638,50 €)

- autorise Monsieur le Maire à finaliser et signer la convention fixant les modalités harmonisant la participation financière des 7 communes concernées (Azy-le-Vif, Chantenay Saint Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Mars-sur-Allier et Saint Pierre le Moutier) ou toutes autres pièces administratives relatives à ce contrat.

DÉLIBÉRATION N°2019/FEVRIER/004

REFUGE DE THIERNAY : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du contrat de prestation de service fourrière animale reçu du Refuge de Thiernay.

Ce nouveau contrat, élaboré avec l'aide de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre intègre les prises en charge « fourrière sociale » (en cas de décès, incarcération, disparition ou hospitalisation des propriétaires).

Le montant forfaitaire annuel est défini, comme suit, pour chaque commune adhérente :

En 2019 : 1,00 € TTC / habitant / an

Pour tenir compte de la hausse du nombre d'animaux pris en charge ainsi que des nouveaux services dits de « fourrière sociale » le montant forfaitaire verra son augmentation lissée comme suit :

En 2020 : 1,10€ TTC /habitant / an

En 2021-2022 et 2023 : 1,20 € TTC / habitant / an

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- donne son accord pour les modalités de calcul et de règlement des montants forfaitaires pour les années 2019 à 2023.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de service de fourrière animale

DÉLIBÉRATION N°2019/FEVRIER/005

ALERTE DES CITOYENS : PRESENTATION DES DEVIS

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des devis reçus pour alerter rapidement les administrés par SMS, message vocal ou mail.

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

NEOCOM multimédia

348,00 € TTC : Accès plateforme + mise en place des moyens de collecte (12 mois) - 1 pack de 200 SMS offerts. - Prix spécial Salon des Maires 2018

ILLIWAP

120,00 € TTC : abonnement MAIRIE STANDARD (12 mois)

300,00 € TTC : abonnement MAIRIE PREMIUM (12 mois)

OLTYS SAS

264,00 € TTC : abonnement annuel + accès serveur + 1000 SMS et messages vocaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération après la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Une date de réunion de la commission PCS sera prochainement fixée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2019/FEVRIER/006

PROCHAINES COMMISSIONS

1/ Commission « Hôtel »

Marie HUBERT
Véronique CHEVALIER
Cécile THONIER
Thierry FAVARCQ
Jean DELEUME

Le 21 janvier dernier, la commission a reçu, dans le cadre du SCOT, 2 personnes de l'opération « Bimby » qui vont réaliser une étude sur le devenir possible de l'établissement.

La date de cette commission sera fixée après la date de la commission « budget » et de la commission « travaux ».

2/ Commission « Travaux »

Jean-Claude BERTHOMIER
Jean DELEUME
Samuel GIEMZA
Marie HUBERT
Aurore LEBRUN
Jean-Marie CONTE

Date prévue : 13/02/2019 à 18h30

3/ Commission « Budget »

Thierry FAVARCQ
Marie HUMBERT
Jean DELEUME
Jean-Marie CONTE
Samuel GIEMZA
Jean-Claude BERTHOMIER

Date prévue : 27/02/ 2019 à 18h30
06/03/2019 à 18h30
13/03/2019 en présence de Madame Ghislaine VITRÉ, Perceptrice
(heure à définir)

DÉLIBÉRATION N°2018/FEVRIER/007
DISTRIBUTION DU MARS INFOS 2019

Jean DELEUME
Baptiste Boulon

Jean-Marie CONTE
Jean-Claude BERTHOMIER

Date prévue : 15/02/2019 à 9h30

DÉLIBÉRATION N°2018/FEVRIER/008
RECAPITULATIF LOCATIONS 2018

Salle communale « Georges Léger » :	1 185,00 €
Espace « Jean-Philippe PETIT » :	1 850,00 €
Remorque communale :	75,00 €

Total Général : 1 185,00 + 1 850,00 + 75,00 = 3 110,00 €

DÉLIBÉRATION N°2018/FEVRIER/009
PORTAGE DE PAIN A DOMICILE

Le portage de pain à domicile par la Boulangerie de Saint Pierre le Moutier « Aux Fins Gourmets » a débuté le 03 janvier dernier.

A ce jour, 25 foyers Marciens bénéficient de ce service, ce qui représente 121 pains (toutes sortes confondues) livrés par semaine sur la commune.

DÉLIBÉRATION N°2018/FEVRIER/010
PROJET PARC EOLIEN « PORTES DU NIVERNAIS »

Le Commissaire enquêteur dresse un bilan global très négatif quant à la demande d'autorisation pour le projet de parc éolien « Portes du Nivernais ». 25 observations favorables contre 143 observations défavorables reçues lors de l'enquête publique.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 29 MARS 2019

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 22h30.

Le Secrétaire,
Thierry FAVARCQ

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n°2019/JANVIER/001 à la délibération n°2019/JANVIER/009

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BERTHOMIER	J-Claude	
BOULON	Baptiste	
CHEVALIER	Véronique	
CONTE	J-Marie	
DELEUME	Jean	
FAVARCQ	Thierry	
GIEMZA	Samuel	